

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0950_ART_RD25_PREMANON
Portant réglementation de la circulation
sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-directeur Exploitation et Entretien du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande de l'entreprise DI LENA AND CO, domiciliée 4bis rue de l'Industrie - La Doye 39220 LES ROUSSES, en date du 15 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 25 pendant les travaux de renouvellement et de déplacement du réseau d'eau potable – territoire de la Commune de PREMANON,

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 25** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du vendredi 23 septembre 2022 à 18h00 au vendredi 07 octobre 2022 à 18h00.
Localisation	Du PR 3+0500 (rue des Chamois) au PR 4+0300 (Chemin des Arcets).
Restrictions	Circulation alternée par feux tricolores Vitesse réduite à 50 km/h au droit du chantier.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise DI LENA AND CO sous le contrôle de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>, dont ampliation sera adressée à M. le Maire de PREMANON, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA
Agence Routière Départementale de Saint-Claude

DECLARANT

NOM Prénom ou DENOMINATION PERSONNE MORALE DI LENA AND CO	TELEPHONE BUREAU: 03.84.33.39.05 M. DE HATTEN: 06.73.87.96.22 M. GAUBY: 06.09.74.54.30
SI PERSONNE MORALE, NOM Prénom DU REPRESENTANT LEGAL OU STATUTAIRE DE HATTEN Martial	MAIL secretariat@dilena.fr
ADRESSE 4 bis rue de l'Industrie – LA DOYE – 39220 LES ROUSSES	

TERRAIN

ADRESSE du TERRAIN (Numéro, voie ou lieu-dit, code postal et bureau distributeur) Route de la Côte 39220 PREMANON	NOM et ADRESSE du PROPRIETAIRE du TERRAIN (S'il est autre que le déclarant)
Indiquer la voie concernée et la position Route Départementale n° D25	
<input checked="" type="checkbox"/> En agglomération <input type="checkbox"/> Hors agglomération	

PROJET

ANTERIORITE EVENTUELLE		DATE ET DUREE	
Si le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration de travaux ou d'une demande de permis de construire, indiquez ci-dessous son numéro :		Date de début des travaux : 23/09/2022	
		Durée (en jours) : 15 Jours (Fin 07/10/2022)	
NATURE DE LA DEMANDE (cocher la case)		NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET (cocher la case et compléter)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Permission de voirie : EN ALTERNAT	<input type="checkbox"/>	Branchement réseau :
<input type="checkbox"/>	Permission de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/>	Création ou renforcement réseau :
<input type="checkbox"/>	Alignement sans travaux	<input type="checkbox"/>	Equipements hors sols (bordures, clôture...) :
<input type="checkbox"/>	Alignement avec travaux	<input type="checkbox"/>	Création accès (busage, portail ...) :
<input type="checkbox"/>	Clôtures	<input type="checkbox"/>	Autre :
ENTREPRISE AGISSANT POUR VOTRE COMPTE (éventuellement)			
NOM de l'entreprise : DI LENA AND CO		Adresse : 4 bis rue de l'Industrie – LA DOYE – 39220 LES ROUSSES	

Dans tous les cas, joindre le plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000 de format 21 x 29,7 cm comportant : l'orientation, les voies de desserte avec l'indication de leur dénomination, les points de repère permettant de localiser le terrain (un extrait du plan d'occupation des sols de la commune ou le plan du tableau d'assemblage cadastral peut être utilisé).

Le cas échéant, plan des travaux à édifier à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500 comportant :

- L'orientation
- L'implantation des clôtures le cas échéant, chacune figurée différemment
- La localisation schématique des équipements publics existants, desservant le terrain et les constructions (voirie, accès, eau, assainissement, électricité, gaz) ; à défaut d'équipements publics, indiquer les équipements privés prévus.
- Le croquis des travaux.

AVIS DU MAIRE :

NOM Prénom : DE HATTEN Martial

Date et signature 15/09/2022

